

m a i s o n
REUX
La passion du café

GRILLE TARIFAIRE

EPICERIE FINE

TARIF 2025

CAFES / DOYPACK 200G	EN GRAIN OU MOULU PA HT / 200G	PV TTC CONSEILLE
Mélange Maison	5.95	9.70€
Mélange Gourmet	5.95	9.70€
Mélange Italien	5.95	9.70€
Costa Rica	7.10	12.50€
Colombie	6.30	9.90€
Pérou	6.30	9.90€
Moka Sidamo	6.50	10€
Décaféiné	5.95	9.50€
Mexique Tapachula	6.75	10.90€
Brésil Bahia	6.35	9.90€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de paiement :

Les délais de paiement ne peuvent en aucun cas dépasser 30 jours à partir de la fin de la décade de livraison. Suivant la Loi 92.1442 du 31 décembre 1992, pas d'escompte en cas de paiement anticipé. En cas de non-respect des conditions de règlement, le montant des pénalités sera calculé sur la base du taux de la Banque de France majoré de 5% par tranche de 30 jours.

Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement s'ajoutera systématiquement à nos pénalités de retard.

- Règlement par chèque libellé à l'ordre de SAS LES PASSIONNES DU CAFES
- Règlement par virement : METTRE RIB
- Règlement par LCR : faire parvenir votre IBAN à l'adresse email achats@cafesreux.com

Pour toute première commande, règlement avant l'expédition. Pour les commandes suivantes : 30 jours fin de mois

Transport :

Franco de port : Commande supérieure à 400 euros HT, sinon frais de port à 25 euros.

Le jour de la livraison, il appartient au réceptionnaire de vérifier attentivement l'état des colis et leur contenu en présence du livreur, avant de signer le bordereau de livraison.

En cas de colis détérioré / manque d'un colis, il est impératif d'émettre clairement et de manière précise des réserves en remplissant le bordereau de livraison.

Si des produits ont subi des avaries pendant le transport (casse, choc, déformation...), ou ne sont pas conformes au bon de livraison, le réceptionnaire devra refuser les colis en inscrivant lisiblement le motif du refus sur le bordereau de livraison.

Ces anomalies sont à annoncer au fournisseur dans un délai maximum de 24h. Toute réclamation incomplète ou formulée au-delà de ces délais sera systématiquement rejetée, et dégagera le fournisseur de toute responsabilité.

ATTENTION : pour tout produit/colis détérioré lors du transport et non signalé sur le récépissé, aucune réclamation ne sera recevable.

Réserve de propriété

Au vu de la signature et donc de l'acceptation du bon de livraison délivré par le transporteur, la société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées sur facture jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêt.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure, par simple lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, la présente vente sera suspendue de plein droit si bon nous semble.

Restitution des marchandises

En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint Brieuc

Force Majeure

Les grèves, accidents, évènements quelconques, retardant ou interrompant les expéditions, seront considérés comme des cas de force majeure donnant aux vendeurs la faculté, soit d'ajourner les livraisons qui pourront être reprises dès que les circonstances le permettront, soit de les cesser sans résiliation partielle ou totale du marché. Dans tous les cas, aucune indemnité ne sera due départ et d'autre.

TVA

5.5% pour l'ensemble de nos produits.

Domicile de juridiction

Le tribunal de commerce de Saint Brieuc est seul compétent pour connaître tout litige pouvant s'élever entre la société et ses clients, même en cas de pluralités de défendeurs ou d'appel en garantie.